



Assemblée Générale 2023 de THEMMA

Candidatures des Conseiller·es auprès de l'UNIMA

Présentation de l'UNIMA

L'UNIMA (Union Internationale de la Marionnette) est une Organisation Internationale non Gouvernementale réunissant des personnes du monde entier, lesquelles contribuent au développement de l'art de la marionnette afin de servir par cet art les valeurs humaines, dont la paix et la compréhension mutuelle entre les peuples, quelles que soient leur origine, leurs convictions politiques ou religieuses, la diversité de leurs cultures, en conformité avec le respect des droits fondamentaux de l'être humain, tels qu'ils sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies du 10 décembre 1948. L'UNIMA est partenaire officiel de l'UNESCO et signataire de la convention 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

THEMAA est le Centre français de l'Unima, respecte les statuts de l'Unima Internationale et reverse, pour chaque adhérent·e, une part de la cotisation perçue (5€ par membre). THEMMA reçoit les adhésions de personnes et de groupes de nationalité française ou qui résident de façon permanente en France. Vous êtes adhérent·e de THEMMA ? Alors vous êtes automatiquement membre d'Unima Internationale.

UNIMA existe pour promouvoir l'art de la marionnette

- En stimulant, au travers de toutes formes possibles de communication, les contacts et échanges entre marionnettistes de tous les pays et continents.
- En organisant congrès, conférences, festivals, expositions et concours ou en accordant le soutien de l'UNIMA.
- En aidant les membres de l'organisation à garantir ses intérêts démocratiques, syndicaux, économiques et juridiques dans le cadre de ses activités professionnelles; l'UNIMA peut recommander ou soumettre des propositions aux instances compétentes.
- En impulsant la formation professionnelle.
- En approfondissant l'investigation historique, théorique et scientifique.
- En maintenant vives les traditions, impulsant en même temps le renouvellement de l'Art de la Marionnette.
- En proposant la marionnette comme moyen d'éducation éthique et esthétique.
- En participant aux travaux des organisations internationales qui ont des buts similaires.

Le rôle des Conseiller·es, tel que prévu par les statuts de l'UNIMA Internationale

En tant qu'adhérent·e de THEMMA, vous pouvez candidater aux élections des Conseiller·es THEMMA auprès de l'Unima. Au nombre de 4 (au maximum), les Conseiller·es sont élu·es pour un mandat de 4 ans, lors de l'Assemblée Générale de THEMMA au moins 1 an avant le Congrès de l'Unima Internationale. Les prochaines élections auront lieu lors de l'AG des 30 et 31 mai 2023 à Paris. Le prochain Congrès de l'Unima Internationale est prévu en 2025, en Corée du Sud.

Iels participent aux Congrès (tous les 4 ans) et aux Conseils (entre deux Congrès). Iels communiquent à cette occasion les rapports et les projets du Centre National aux autres Conseiller·es et au Comité Exécutif. Iels y exercent leur droit de vote, pour :

- l'élection des membres du Comité exécutif ;
- l'élection des Conseiller.es supplémentaires ;
- les différentes décisions soumises au vote par le Comité exécutif ;
- la dénomination / le champ d'action des Commissions, décidées lors du Congrès pour 4 ans.

Le rôle des Conseiller·es au sein de THEMMA

THEMAA souhaite renforcer les liens entre le CA et les Conseiller·es, et développer les collaborations avec l'Unima Internationale. Le travail des Conseiller·es sera accompagné au sein de THEMMA par l'équipe salariée et le CA.

Un membre représentant des conseiller·es UNIMA siège au conseil d'administration de THEMMA selon les mêmes modalités qu'un membre actif élu.

THEMAA prendra en charge, a minima :

- les déplacements dans le cadre des réunions du CA de THEMMA ;
- un montant forfaitaire de contribution aux frais de déplacement liés aux Conseils et Congrès.

Le Conseiller·e élu·e s'engage de son côté

- à contribuer au développement de projets portés en commun par THEMMA et l'Unima Internationale
- à représenter THEMMA lors des Conseils et Congrès, notamment en y présentant
 - le projet de THEMMA, ses rapports d'activités (préparés par l'équipe de THEMMA)
 - des propositions de projets à partager avec l'Unima Internationale ou les autres Centres nationaux le cas échéant
- à travailler en concertation et collaboration avec le CA de THEMMA et avec les autres Conseiller·es, de façon à élaborer lorsque cela est pertinent une stratégie partagée, en Conseil et en Congrès, concernant les différents votes (candidatures, définition des Commissions, différentes décisions soumises par le Comité exécutif...)
 - des rapports sur l'avancement des projets et commissions suivis
 - des échanges réguliers avec l'équipe de THEMMA, le CA de THEMMA
 - la mise en relation avec des Centres nationaux de l'Unima
 - la formalisation d'une communication à l'attention des adhérent·es de THEMMA.
 - contribuer à la relation, la connaissance et la communication entre THEMMA et l'Unima Internationale ainsi qu'avec les Centres nationaux de l'Unima,
 - l'aide à la traduction, par la mise en relation avec des membres pouvant y contribuer

Les élections 2023 en pratique

Les candidatures de Conseiller·es UNIMA sont à adresser au Président de THEMMA. La candidature est un texte libre (une page maximum), précisant les motivations à candidater et les projets ou axes de travail dans lesquels iel souhaite s'investir en tant que conseiller·e. Vous pouvez, si vous le souhaitez, l'accompagner d'une photo ou d'une courte vidéo de présentation.

Pour tout renseignement ou pour candidater, écrivez à claire@themma-marionnettes.com, **avant le 13 avril** (aucune candidature au-delà de cette date ne pourra être acceptée) en indiquant "Candidature Conseiller·e UNIMA" en objet.

Le résultat des élections sera dévoilé lors de l'Assemblée Générale de THEMMA les 30 et 31 mai 2023 à Paris.